



ARRÊTÉ

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2024-12

portant délégation de fonction et de signature à M. Régis DELIQUAIRE, 11^{ème} Vice-Président

La Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGC) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux qu'il convient de donner une délégation à **Monsieur Régis DELIQUAIRE, 11^{ème} Vice-président,**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Régis DELIQUAIRE, 11^{ème} Vice-président, est délégué à compter de ce jour :

- au pilotage, au suivi et à l'animation des politiques territoriales contractuelles à intervenir avec l'Etat dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), la Région Normandie dans le cadre du contrat de territoire et du Département du Calvados dans le cadre du contrat de territoire 2022-2026, favorisant l'émergence des projets pour les territoires et leur cofinancement public.
- au suivi du comité de pilotage « contractualisation » et des réunions techniques organisées sur cette thématique.
- au suivi du dossier d'implantation du futur siège communautaire, et plus particulièrement il exercera les missions suivantes :
 - assurer le suivi, la coordination du groupe élus et personnels constitué pour le siège et la communication aux membres du bureau des travaux d'implantation et d'aménagements du site et siège de l'Intercom de la Vire au Noireau.
 - participer aux réunions de pilotage, réunions techniques du groupe de travail dédié à ce projet
 - veiller à la bonne exécution des décisions prises par le bureau.
- au suivi des chantiers et bâtiments communautaires.

Monsieur Régis DELIQUAIRE est ainsi autorisé à signer les actes ainsi que les correspondances, notes d'information courantes dans le cadre des actions et projets relatifs au domaine de compétence qui lui est délégué ci-dessus.

Article 2 « Engagements Financiers » : Monsieur Régis DELIQUAIRE ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Reçu notification du présent arrêté

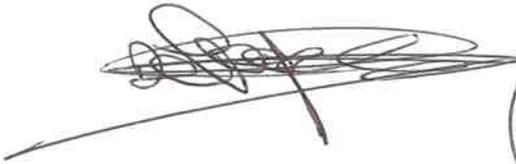
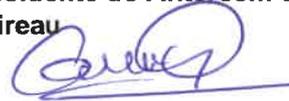
Le 26/02/2024

M. Régis DELIQUAIRE
11^{ème} Vice-président de l'Intercom de la
Vire au Noireau

Fait à Vire Normandie

Le 21 Février 2024

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM
de la Vire
au
Noireau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20240221-A-2024-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Affichage : 26/02/2024

Ampliation adressée :

- à Madame la Sous-Préfète
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

Publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs » 26 FEV. 2024